



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

COMMUNICATION MUNICIPALE No 07/2008

le 7 mai 2008

**Concerne :**

Réponse à la pétition « Rives publiques SVP » du parti socialiste.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 30 juin 2004, le parti socialiste boéland a déposé une pétition à l'attention de la Municipalité. Munie de 1319 signatures, dont 526 émanant de personnes domiciliées à La Tour-de-Peilz, le texte demande à l'Autorité d'entrer en relation et en négociation avec les propriétaires concernés pour trouver un arrangement afin d'ouvrir au cheminement public la portion des rives cantonales du lac Léman s'étendant du chemin des Bains de la Becque à la place publique de la Maladaire.

Le préavis 8/2008 relatif au postulat de Mme Nicole Freers Signer et de M. Gilbert Vernez demandant la création d'un cheminement piétonnier au bord du lac reprend l'ensemble de la problématique et détaille la position municipale sur cet objet.

Il est notamment relevé que la loi accorde aux communes la compétence d'aménager un tel cheminement et que la Municipalité, pour des raisons de coûts, de faisabilité et de préservation de l'environnement, n'entend pas donner suite à cette demande. Il sera répondu dans ce sens aux auteurs de la pétition.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le vice-syndic :                      Le secrétaire :

Frédéric Grognoz

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 14 avril 2008

